



---

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2016

Présents : Bureau du Conseil municipal : M. E. CURTET, Président  
M. N. BIRCHLER, vice-Président  
M. M. FALQUET, secrétaire

Membres du Conseil municipal : Mmes A. de COULON, F. GAUTIER, C. LAPAIRE,  
B. LEITNER-RIAT, P. REYMOND, C. VIQUERAT,  
R. ZWYSSIG-VESTI.

MM. A. KAELIN, P. AMBROSETTI, D. AZARPEY,  
I. FALQUET, F. FREY, A. GIANNASI,  
J.-M. HAINAUT, J. PONTI, R. SUTTER,  
R. WENGER, G. ZWAHLEN.

Membres du Conseil administratif : M. M. GOEHRING, Maire  
Mme F. de PLANTA, Conseillère administrative  
M. P. THORENS, Conseiller administratif

---

**M. le Président** ouvre la séance à 20h00. Il salue le Maire, les Conseillers administratifs, les Conseillers municipaux, le personnel administratif ainsi que le public. Il souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette séance plénière du 27 septembre 2016.

**M. Président** annonce que Mme GAUTIER arrivera avec un peu de retard.

**M. le Président** souhaite apporter une adjonction à l'ordre du jour. Il propose d'ajouter, après le premier point de l'ordre du jour, un point supplémentaire concernant l'augmentation du nombre de commissaires à la commission Culture et loisirs, soit de passer de quatre à six commissaires.

Selon l'article 21, alinéa 5, du règlement du Conseil municipal, cette adjonction doit être validée par le Conseil municipal. **M. le Président** soumet au vote la modification de l'ordre du jour : « Que celles et ceux qui acceptent d'ajouter un point à l'ordre du jour de cette séance concernant l'augmentation du nombre de commissaires à la commission Culture et loisirs, lèvent la main. »

**A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour de cette séance concernant l'augmentation du nombre de commissaires à la commission Culture et loisirs.**

**M. le Président** aborde le premier point de l'ordre du jour.

1. PRESTATION DE SERMENT DE M. GUY ZWAHLEN EN REMPLACEMENT DE M. DAVID GENIER

**M. le Président** rappelle que M. GENIER a transmis sa démission du Conseil municipal, en date du 25 juillet 2016. M. ZWAHLEN, vient-ensuite sur la liste PLR, a accepté le mandat et va prêter serment ce soir.

**M. le Président** invite M. ZWAHLEN à se placer au centre de l'hémicycle et prie l'assemblée de se lever. Il donne lecture de la formule de prestation de serment résultant de l'article 8 de la loi sur l'administration des communes :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève; d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »



**M. ZWAHLEN** répond par « je le jure ».

*Applaudissements.*

**M. le Président** lui souhaite la bienvenue et l'invite à rejoindre son siège.

**M. le Président** passe la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE souhaite adresser quelques mots, au nom du groupe PLR, en l'honneur de M. GENIER.

« Au nom du groupe PLR, je souhaite le remercier pour tout ce qu'il a apporté à la vie politique dans notre commune et à notre groupe pendant ces deux années où il a siégé au Conseil municipal de manière efficace, convaincante et toujours collégiale.

Réfléchi et ferme dans ses positions, il a su garder néanmoins l'esprit ouvert à la discussion. Il est aussi enthousiaste, vif et plein de bon sens dans la recherche des consensus.

Sa bonne humeur et sa disponibilité ont été appréciées de tous, notamment par le benjamin de notre groupe dont il a fait amicalement le nursing lors de notre voyage à St Petersburg.

Les contraintes d'un déménagement hors des frontières de notre commune ne lui ont pas laissé le choix de continuer à défendre ses idées et ses projets qu'il avait pour le développement harmonieux de notre commune et nous le regrettons.

Cela a été un grand plaisir pour nous tous de travailler et de faire de la politique avec lui et nous lui souhaitons bon vent dans sa vie professionnelle et privée. »

*Applaudissements.*

**M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

## 2. AUGMENTATION DU NOMBRE DE COMMISSAIRES A LA COMMISSION CULTURE ET LOISIRS

Lors de la tenue de la commission Culture et loisirs du 19 septembre 2016, la Présidente de cette commission a proposé d'augmenter de deux personnes, soit de quatre à six, le nombre de membres de cette commission.

**M. le Président** demande à l'assemblée : « Que celles et ceux qui acceptent d'augmenter le nombre de commissaires de la commission Culture et loisirs, soit qu'elle devienne une grande commission et passe à six membres, lèvent la main. »

**Par 18 oui et une abstention, le Conseil municipal accepte d'augmenter le nombre de commissaires de la commission Culture et loisirs, soit qu'elle devienne une grande commission et passe à six membres.**

Cette proposition ayant déjà été étudiée au sein des groupes politiques concernés, **M. le Président** annonce que Mme GAUTIER (PLR) et Mme VIQUERAT (PDC) ont été désignées comme membres de cette commission.

*Applaudissements.*

**M. le Président** poursuit l'ordre du jour.



### 3. ELECTION DE LA PRÉSIDENCE DE LA COMMISSION SPORTS EN REMPLACEMENT DE M. DAVID GENIER

**M. le Président** indique que suite au départ de M. GENIER, une élection doit avoir lieu pour élire la présidence de la commission Sports. Il ajoute qu'en principe cette élection se fait à main levée à moins qu'un membre du Conseil municipal demande le bulletin secret. Ce n'est pas le cas.

**M. le Président** passe la parole à Mme LAPAIRE.

Au nom du groupe PLR, **Mme LAPAIRE** propose M. FREY à la présidence de la commission Sports.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres candidatures. Comme ce n'est pas le cas, il passe au vote.

**Par 17 oui et 2 abstentions, M. François FREY est élu Président de la commission Sports.**

**M. le Président** informe de plusieurs rocadés au sein des commissions.

M. AMBROSETTI remplace M. GENIER à la commission Bâtiments et logement.

M. ZWAHLEN siègera à la place de M. AMBROSETTI à la commission Environnement et développement durable.

Mme REYMOND remplace M. FREY en tant que membre de la commission Sports, vu qu'il vient d'être élu Président de cette commission.

M. ZWAHLEN siègera à la place de Mme REYMOND à la commission Sociale.

**M. le Président** passe la parole à M. BIRCHLER.

**M. BIRCHLER**, en tant que Président de la commission Juridique et naturalisations, souhaite proposer Mme LEITNER-RIAT comme déléguée dédiée aux visites pour les dossiers de naturalisations en remplacement de M. GENIER en précisant qu'elle ne sera toutefois pas membre de la commission Juridique et naturalisations.

Comme il n'y a pas d'objections, cette proposition est acceptée.

*Applaudissements.*

### 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

**M. le Président** donne la parole à M. THORENS.

**M. THORENS** présente le nouvel apprenti, présent dans la salle, engagé depuis la rentrée scolaire 2016-2017 au sein de l'administration communale. Il en profite également pour présenter l'employée communale, également présente dans la salle, qui est en charge du social et de la formation de l'apprenti.

Invitation aux 4<sup>ème</sup> assises transfrontalière des élus – 6 octobre 2016

**M. le Président** rappelle que les Conseillers municipaux peuvent s'inscrire auprès de l'administration communale jusqu'au 30 septembre 2016.

Invitation à l'ouverture officielle de la 25<sup>ème</sup> Marche de l'espoir – 16 octobre 2016

**M. le Président** rappelle que les Conseillers municipaux peuvent s'inscrire auprès de l'administration communale jusqu'au 10 octobre 2016.



Courrier du comité unitaire genevois de soutien à l'initiative « Pour la sortie programmée du nucléaire » daté du 19 septembre 2016

**M. le Président** donne lecture de ce courrier.

« Madame la Présidente du Conseil communal, Monsieur le Président du Conseil Communal,

Le 27 novembre nous voterons sur l'initiative fédérale *Pour la sortie programmée du nucléaire*. Selon la doctrine fédérale qui fait loi, les exploitants des centrales nucléaires bénéficient d'une autorisation d'exploitation à durée illimitée. Autrement dit, ce sera quand un problème se présentera que les centrales seront arrêtées, c'est à dire de façon non-programmée, au hasard de la panne. Nous avons l'occasion d'inscrire dans la Constitution fédérale que les centrales nucléaires doivent arrêter leur activité après 45 années de service, avec des échéances connues d'avance: 2017 (pour les 2 plus petits réacteurs), 2024 et 2029 pour les réacteurs plus gros. Ces arrêts de production devront uniquement être compensés par les secteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, des secteurs à forte intensité en savoir-faire et emplois locaux décentralisés.

Dans le canton de Genève, la constitution (Art. 169) demande que les autorités s'opposent par tous les moyens à leur disposition aux installations nucléaires dans le voisinage. Dans le canton, l'approvisionnement électrique est d'ores et déjà entièrement renouvelable. Les communes genevoises s'engagent pour exploiter chez elles les ressources en renouvelables et en efficacité énergétique. Cela démontre qu'une sortie programmée du nucléaire est possible. Le canton est devenu exemplaire en matière d'approvisionnement électrique durable. Nous pensons également qu'il est primordial d'éviter à la population des 45 communes genevoises, dont la vôtre, d'avoir à subir la menace d'un accident nucléaire. Même si les réacteurs nucléaires sont situés hors de Suisse romande, si un accident survenait par temps de bise votre commune serait bien plus impactée que des communes proches du lieu de l'accident.

La Suisse possède le parc nucléaire le plus vieux au monde. Les 5 réacteurs du pays ont déjà une moyenne d'âge de plus de 41 ans, alors que ces installations avaient à l'origine été prévues pour une durée de service maximale de 40 ans. Il faut donc un calendrier de sortie du nucléaire qui garantisse au maximum la sécurité de la population et qui déclenche les investissements nécessaires. C'est ce que le Parlement fédéral a refusé au Conseil fédéral. Et c'est justement ce que propose l'initiative pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire.

En conséquence nous vous demandons d'apporter officiellement le soutien de votre commune à l'initiative "Pour la sortie programmée du nucléaire et de soutenir le Oui de la façon qui vous paraîtra la plus opportune.

En vous remerciant pour votre attention et dans l'attente de votre réponse, nous restons à votre disposition.

Recevez Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.  
Mathias SCHLEGEL et Philippe de ROUGEMONT »

**M. le Président** précise que si un Conseiller municipal le souhaite, ce sujet peut être traité sous la forme d'une résolution.

Rapport d'activité 2015 du centre de loisirs le Point d'Interro

**M. le Président** informe qu'un exemplaire de ce rapport a été distribué sur chaque place.

Rapport d'activité 2015 des Etablissements publics pour l'intégration (EPI)

**M. le Président** indique avoir reçu un exemplaire de ce rapport. Si un Conseiller municipal est intéressé, il est à disposition.

**Mme GAUTIER** entre dans la salle à 20h17.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2016

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal de la séance du 20 juin 2016 et passe la parole à M. GOEHRING.

**M. GOEHRING** souhaite corriger un paragraphe de la page 231 concernant les chenilles processionnaires. Il convient d'indiquer que la Police municipale est habilitée à se rendre uniquement chez les privés si ceux-ci résident dans un périmètre à risque, comme les propriétés se situant proches des écoles, bâtiments publics, .....

Comme il n'y a plus de remarques, **M. le Président** passe au vote d'approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2016.

**Par 19 oui et une abstention, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2016 est approuvé.**

**M. le Président** remercie l'assemblée et poursuit l'ordre du jour.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

– Bâtiments et logement du 23 juin 2016

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

**Par 19 oui une abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Bâtiments et logements du 23 juin 2016.**

Rénovation et isolation des immeubles de logements sis route d'Hermance Nos 95, 97, 99, 105 et chemin du Grand-Clos N°3

**M. le Président** demande à M. FREY de lire le préavis de la commission Bâtiments et logement relatif au financement du crédit d'études concernant la rénovation et l'isolation des immeubles de logements sis route d'Hermance N°95, 97, 99, 105 et chemin du Grand-Clos N°3.

Après lecture du préavis, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui approuvent le principe de financer un crédit d'études de 1'280'000 F comprenant les honoraires des architectes et ingénieurs spécialisés et divers frais couvrant la phase de l'avant-projet, du projet, ainsi que celle des appels d'offres, lèvent la main. »

**Par 19 oui une abstention, le Conseil municipal accepte le principe de financer un crédit d'études de 1'280'000 F comprenant les honoraires des architectes et ingénieurs spécialisés et divers frais couvrant la phase de l'avant-projet, du projet, ainsi que celle des appels d'offres.**

**M. le Président** passe la parole à M. THORENS.

**M. THORENS** précise qu'une délibération sera présentée prochainement à la commission des Finances à ce sujet.

**M. le Président** passe au rapport suivant.

– Finances du 5 septembre 24 mai 2016

**M. le Président** donne la parole à M. GOEHRING.



**M. GOEHRING** rappelle que les préavis relatifs aux différentes commissions budget sont destinés à la commission des Finances et non au Conseil municipal, afin que celle-ci puisse examiner un budget cohérent et avoir une vision globale. C'est pourquoi, tous les préavis relatifs au budget ne seront pas soumis au vote. Toutefois, si un Conseiller municipal désire remettre en question une ligne budgétaire attribuée ou non par une commission, il peut en faire la demande lors de cette séance.

A propos des préavis relatifs aux dépassements du budget 2016, il indique qu'ils n'ont pas besoin d'être validés dans le cadre des rapports des commissions vu qu'ils font l'objet d'une délibération qui sera soumise au vote ce soir. Il précise que le montant voté par la commission des Finances a été modifié dans la délibération suite aux votes des autres commissions qui sont intervenus après la commission des Finances.

**M. le Président** remercie M. GOEHRING pour ces précisions.

**M. le Président** indique que cette séance a fait l'objet d'un rapport et d'un procès-verbal. Il demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

**Par 19 oui et une abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des Finances du 5 septembre 2016.**

Droit d'opposition du Conseil municipal quant aux décisions de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 22 juin 2016

**M. le Président** demande à Mme LAPAIRE de lire le préavis de la commission des Finances relatif au droit d'opposition du Conseil municipal quant aux décisions de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 22 juin 2016. Il précise que si un Conseiller municipal le souhaite, chaque décision peut être votée séparément. Ce n'est pas le cas.

Après lecture du préavis, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui souhaitent exercer le droit d'opposition du Conseil municipal quant aux décisions de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 22 juin 2016, lèvent la main. »

**Par 19 non et une abstention, le Conseil municipal refuse d'exercer son droit d'opposition quant aux décisions de l'Assemblée générale de l'ACG du 22 juin 2016. Ces dernières concernent la participation du Fonds intercommunal au financement 2017 des objets suivants :**

- l'octroi, en 2017, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5'000 F à chaque nouvelle place de crèche créée ;
- la participation du Fonds intercommunal au financement 2017 du Bibliobus ;
- au financement 2017, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1'000'000 F ;
- au financement 2017, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300'000 F ;
- à la participation 2017 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de 450'000 F ;
- au financement d'investissements informatiques généraux, pur un montant de 1'000'000 F ;
- à la participation 2017 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de 6'636'000 F ;
- à l'octroi, en 2017, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2'500'000 F représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.



Comptes 2015 de l'ORPC lac

M. le Président demande à Mme LAPAIRE de lire le préavis de la commission des Finances relatif aux comptes 2015 de l'ORPC lac.

Après lecture du préavis, M. le Président soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui approuvent les comptes 2015 de l'ORPC lac, lèvent la main. »

**Par 19 oui et une abstention, le Conseil municipal accepte les comptes 2015 de l'ORPC lac.**

M. le Président passe au rapport suivant.

– Environnement et développement durable du 6 septembre 2016

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

**Par 19 oui et une abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Environnement et développement durable du 6 septembre 2016.**

M. le Président passe au rapport suivant.

– Routes et infrastructures du 12 septembre 2016

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA souhaite apporter un amendement au préavis qui se trouve à la page N°2 de ce rapport relatif à la constitution de servitudes au chemin de la Californie. Elle explique qu'il ne s'agit pas uniquement de la constitution de servitudes de passage de canalisations, mais également toutes celles qui sont mentionnées dans le rapport.

Elle propose de mentionner dans ce préavis toutes les autres servitudes concernées (portail, boîte aux lettres, interphone, zone de dépose de containers, etc). De plus, elle ajoute que ceci fera l'objet d'une délibération qui sera proposée au vote lors d'une future séance plénière du Conseil municipal.

M. le Président procède au vote de l'amendement. « Que celles et ceux qui acceptent de modifier le préavis et d'ajouter toutes les autres servitudes telles que décrites dans le rapport, lèvent la main. »

**Par 19 oui et une abstention, le Conseil municipal accepte de modifier le préavis et d'ajouter toutes les autres servitudes telles que décrites dans le rapport.**

M. le Président demande à l'assemblée d'approuver le rapport tel qu'amendé.

**Par 19 oui et une abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Routes et infrastructures du 12 septembre 2016, tel qu'amendé.**

Constitution de servitudes chemin de la Californie 36

M. le Président demande à M. WENGER de lire le préavis tel qu'amendé de la commission Routes et infrastructures relatif à la constitution de servitudes au chemin de la Californie.

Après lecture du préavis, M. le Président soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent la constitution de servitudes de passage de canalisations (eaux usées, eaux pluviales et réseau), ainsi que toutes les autres servitudes décrites dans le rapport de la commission, sur la



parcelle N°6735, sise chemin de la Californie N°34, propriété de la commune de Collonge-Bellerive en faveur de la parcelle N°6884, sise chemin de la Californie N°36, propriété d'un privé, lèvent la main. »

**Par 19 oui et une abstention, le Conseil municipal accepte la constitution de servitudes de passage de canalisations (eaux usées, eaux pluviales et réseau), ainsi que toutes les autres servitudes décrites dans le rapport de la commission, sur la parcelle N°6735, sise chemin de la Californie N°34, propriété de la commune de Collonge-Bellerive en faveur de la parcelle N°6884, sise chemin de la Californie N°36, propriété d'un privé, dans le cadre d'une nouvelle construction.**

M. le Président passe au rapport suivant.

– Aménagement du 12 septembre 2016

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

**Par 19 oui et une abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Aménagement du 12 septembre 2016.**

M. le Président informe que les préavis relatifs aux projets de délibérations concernant la modification des limites de zones au lieu-dit « La Pallanterie-Sud » et au projet de plan directeur de la zone de développement industriel et artisanal « La Pallanterie-Sud » font l'objet de deux délibérations qui seront soumises au vote au point suivant de l'ordre du jour.

M. le Président passe au rapport suivant.

– Scolaire du 14 septembre 2016

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

**Par 19 oui et une abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Scolaire du 14 septembre 2016.**

M. le Président passe au rapport suivant.

– Sports du 14 septembre 2016

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et passe la parole à M. GOEHRING.

A la page N°4 de ce rapport, M. GOEHRING relève que la décision relative à la demande extraordinaire du Club nautique de la baie de Corsier (CNBC) aurait dû faire l'objet d'un encadré et doit être traité comme tel. Il apporte quelques précisions à propos de cette demande.

Il explique que le CNBC a transmis une demande de budget extraordinaire pour 2016 de 5'000 F pour la création d'une douche. Il ajoute que cette demande intervient alors que les demandes de budget 2016 sont rendues depuis déjà bien longtemps et de plus, cette douche a déjà été commandée, construite et installée. Pour ces raisons, la commission a préavisé négativement cette demande.

M. le Président souhaite également apporter une remarque à cette décision. Il s'étonne de la formulation de la décision, car il est indiqué que cette demande est refusée à l'unanimité par 5 oui alors qu'il devrait être mentionné 5 non.



M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

**Par 19 oui et une abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sports du 14 septembre 2016.**

Skatepark

M. le Président demande à Mme ZWYSSIG-VESTI de lire le préavis relatif au projet de skatepark.

Après lecture du préavis, M. le Président soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui approuvent le projet de skatepark situé au chemin de Mancy N°61 pour un montant de 350'774 F, lèvent la main. »

**Par 19 oui et une abstention, le Conseil municipal accepte le projet de skatepark situé au chemin de Mancy N°61 pour un montant de 350'774 F.**

Demande extraordinaire (hors budget) de 5'000 F du Club nautique de la baie de Corsier

M. le Président demande à Mme ZWYSSIG-VESTI de lire le préavis relatif à la demande du Club nautique de la baie de Corsier.

Après lecture du préavis, M. le Président soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui approuvent la demande extraordinaire (hors budget) du Club nautique de la baie de Corsier pour remboursement des frais engagés par la création d'une douche, lèvent la main. »

**Par 19 non et une abstention, le Conseil municipal refuse la demande extraordinaire (hors budget) du Club nautique de la baie de Corsier pour remboursement des frais engagés par la création d'une douche.**

M. le Président passe au rapport suivant.

– Bâtiments et logement du 15 septembre 2016

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et passe la parole à M. THORENS.

M. THORENS apporte une correction à l'encadré figurant à la page N°4 de ce rapport. Il convient d'indiquer qu'il s'agit du budget 2017 et pas 2016.

Comme il n'y a plus de remarques, M. le Président demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

**Par 19 oui et une abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Bâtiments et logement du 15 septembre 2016.**

M. le Président passe au rapport suivant.

– Culture et loisirs du 19 septembre 2016

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

**Par 19 oui et une abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Culture et loisirs du 19 septembre 2016.**



**M. le Président** passe au rapport suivant.

– **Sociale du 20 septembre 2016**

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

**Par 19 oui et une abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sociale du 20 septembre 2016.**

**M. le Président** passe au rapport suivant.

– **Sécurité du 21 septembre 2016**

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et donne la parole à M. GOEHRING.

**M. GOEHRING** rectifie l'orthographe du nom du commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive ; il convient de l'orthographier MOOIJMAN.

**M. GOEHRING** apporte également des informations sur la vidéosurveillance.

Il indique que les différentes caméras ont été installées entre l'été et l'automne 2014 et que la dernière caméra a été installée au point de récupération du chemin des Rayes, le 8 août dernier.

Depuis la mise en fonctions de ces caméras, la Police municipale a fait deux demandes de visionnement des images suite à des déprédations. La première au printemps 2015 suite à des actes de malveillance sur le site de l'épicentre et la deuxième suite à une infraction quant à la dépose de gros encombrants sur le site du point de récupération du chemin des Rayes.

Il ajoute que les sinistres pour bris de glaces ont diminués de 100% sur les bâtiments de l'école de la Californie et de l'épicentre. Il précise qu'à l'époque trois à six sinistres par an étaient constatés pour un coût moyen d'environ 2'000 F à 4'000 F par sinistre. Ceci démontre une réelle efficacité du système de vidéosurveillance.

**M. le Président** remercie M. GOEHRING pour ces précisions et passe la parole à M. PONTI.

**M. PONTI** demande quels sont les résultats des visionnements demandés.

**M. GOEHRING** rapporte que les personnes responsables des actes de malveillances sur le site de l'épicentre ont pu être identifiées. En revanche, concernant la dépose d'encombrants au point de récupération du chemin des Rayes, seule une identification partielle a pu être effectuée. Il précise que c'est pour cette raison qu'il a été procédé à la mise en place d'une deuxième caméra orientée en direction de l'entrée du point de récupération.

Comme il n'y a plus de remarques, **M. le Président** demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

**Par 19 oui et une abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sécurité du 21 septembre 2016.**

**M. le Président** remercie l'assemblée et passe au point suivant de l'ordre du jour.

## 7. PROJETS DE DÉLIBÉRATION

Délibération 16-21 : Proposition du Conseil administratif relative à la modification des limites de zones, sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et de Meinier, pour la création d'une zone de développement industriel et artisanal au lieu-dit « La Pallanterie-Sud ».

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 16-21.

**A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 16-21 relative à la modification des limites de zones, sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et de Meinier, pour la création d'une zone de développement industriel et artisanal au lieu-dit « La Pallanterie-Sud ».**

M. le Président demande à M. M. FALQUET de lire la délibération 16-21.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, M. le Président demande à l'assemblée de voter la délibération 16-21 : « Que celles et ceux qui approuvent la modification des limites de zones, sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et de Meinier, pour la création d'une zone de développement industriel et artisanal au lieu-dit « La Pallanterie-Sud », lèvent la main. »

**A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 16-21 relative à la modification des limites de zones, sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et de Meinier, pour la création d'une zone de développement industriel et artisanal au lieu-dit « La Pallanterie-Sud ».**

M. le Président passe à la délibération suivante.

Délibération 16-22 : Proposition du Conseil administratif relative au projet de plan directeur de la zone de développement industriel et artisanal « Pallanterie-Sud » N°29'994-515-525, sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et de Meinier.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 16-22.

**A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 16-22 relative au projet de plan directeur de la zone de développement industriel et artisanal « Pallanterie-Sud » N°29'994-515-525, sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et de Meinier.**

M. le Président demande à M. BIRCHLER de lire la délibération 16-22.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, M. le Président demande à l'assemblée de voter la délibération 16-22 : « Que celles et ceux qui approuvent le projet de plan directeur de la zone de développement industriel et artisanal « Pallanterie-Sud » N°29'994-515-525, sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et de Meinier, lèvent la main. »

**A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 16-22 relative au projet de plan directeur de la zone de développement industriel et artisanal « Pallanterie-Sud » N°29'994-515-525, sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et de Meinier.**

M. le Président donne la parole à Mme de PLANTA.



**Mme de PLANTA** remercie l'assemblée pour ce vote unanime qui marque une détermination importante à soutenir un projet majeur qui sera entrepris ces prochaines années. Elle informe que ces deux délibérations ont également été approuvées à l'unanimité par le Conseil municipal de la commune de Meinier lors de sa séance plénière du 22 septembre 2016. Elle adresse également ses remerciements pour la confiance témoignée au Conseil administratif et au Conseil de Fondation des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

**M. le Président** passe à la délibération suivante.

Délibération 16-23 : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2016 d'un total de 290'300 F, destinés à divers entretiens et achats.

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération et donne la parole à M. GOEHRING.

**M. GOEHRING** souhaite apporter un amendement sur le montant total des crédits budgétaires supplémentaires 2016, ainsi que sur les comptes concernés.

*La délibération telle qu'amendée a été distribuée sur la place de chaque Conseiller municipal.*

Il explique que, suite à la commission des Finances du 5 septembre 2016 qui avait validé le principe d'un dépassement de budget pour 257'300 F, le montant des dépassements a évolué en fonction des autres commissions-budget. La délibération corrigée et soumise au vote ce soir indique un montant total de 325'800 F, soit une augmentation de 68'500 F.

**M. le Président** donne la parole à M. HAINAUT.

**M. HAINAUT** demande des précisions sur les postes supplémentaires qui ont été identifiés lors des séances des commissions, car il estime que les commissions devaient uniquement se prononcer sur les postes validés lors de la commission des Finances.

Il indique qu'à la commission des Finances du 5 septembre dernier, les différents dépassements étaient catégorisés en deux types : les dépassements anticipés sur le budget 2017 et les dépassements d'opportunité. Il demande dans quelle catégorie se situent ces dépenses supplémentaires.

**M. GOEHRING** indique que la majorité des dépassements supplémentaires présentés ce soir concerne des transferts de 2017 sur 2016, notamment le montant de 40'000 F identifié lors de la commission Sécurité pour le renouvellement de la motopompe.

**M. HAINAUT** s'assure que ces postes ne se retrouveront pas au budget 2017.

**M. GOEHRING** confirme que ceux-ci ne seront pas reportés au budget 2017.

**M. HAINAUT** pense qu'il est effectivement opportun d'anticiper certaines dépenses lorsqu'il y a des moyens disponibles, mais il souligne que ce mode de fonctionnement ne devrait pas être utilisé pour profiter de placer des dépenses d'opportunité.

**M. le Président** indique que la création d'une sortie de secours à la salle de gymnastique de l'école de Collonge est une mesure de sécurité qui devait absolument être réalisée en vue d'une manifestation communale qui se déroulera cet automne. Un dépassement aurait de toute manière été demandé.

**M. GOEHRING** confirme en effet que cette dépense est liée à une mesure de sécurité indispensable de la salle. Il précise que toutes ces dépenses ont été réfléchies.

**M. le Président** passe la parole à M. THORENS.



**M. THORENS** rapporte que les dépassements identifiés par la commission Bâtiments et logement sont en majorité des postes qui auraient été prévus au budget 2017, mais d'autres sont en effet des dépenses d'opportunité approuvées par la commission après étude.

Comme il n'y a plus de remarques ou de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 16-23.

**Par 19 oui et une abstention, le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 16-23 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2016 d'un total de 290'300 F, destinés à divers entretiens et achats.**

**M. le Président** procède au vote de l'amendement proposé par **M. GOEHRING** : « Que celles et ceux qui approuve l'amendement relatif au montant total des crédits budgétaires supplémentaires 2016, lèvent la main. »

**Par 19 oui et une abstention, le Conseil municipal accepte de modifier le montant total des crédits budgétaires supplémentaires 2016 à 325'800 F.**

**M. le Président** demande à **M. M. FALQUET** de lire la délibération 16-23.

Après lecture de la délibération telle qu'amendée, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 16-23 : « Que celles et ceux qui approuvent l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2016 d'un total de 325'800 F, destinés à divers entretiens et achats, lèvent la main. »

**Par 19 oui et une abstention, le Conseil municipal approuve la délibération 16-23 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2016 d'un total de 325'800 F (257'300 F + 68'500 F), destinés à divers entretiens et achats.**

**M. le Président** remercie l'assemblée et passe au point suivant de l'ordre du jour.

## 8. PROJET DE RÉSOLUTION

Comme il n'y a pas de projet de résolution à l'ordre du jour, **M. le Président** passe au point suivant.

## 9. PROJETS DE MOTION

Motion 16-03 : Pour l'assainissement du bruit routier sur le réseau communal

**M. le Président** donne la parole à **M. PONTI** qui va introduire cette motion.

**M. PONTI** indique que cette motion, proposée par le groupe PLR, demande au Conseil administratif de lancer une étude du réseau routier communal en vue de son assainissement par rapport au bruit.

Il fait savoir que la principale source de bruit en Suisse est la circulation routière. La population du canton de Genève, à l'instar des habitants des autres régions urbaines, est quotidiennement exposée au bruit du trafic routier. Depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, les propriétaires des routes ont l'obligation légale d'assainir les tronçons causant des nuisances sonores excessives. Cette exigence concerne tant la Confédération, les cantons que les communes. Il ajoute que le canton de Genève a pour sa part réalisé un cadastre du bruit routier et procède actuellement à l'assainissement de son réseau comme c'est le cas pour la route d'Hermance, la ville de Genève fait de même.

Les nuisances sonores sur le réseau de la Commune ne sont vraisemblablement pas excessives au sens légal. Cependant, le confort et la qualité de vie des habitants exposés sont péjorés par le bruit



roucier. L'assainissement permettrait également d'offrir un cadre plus calme et plus serein pour les promeneurs et les utilisateurs du réseau communal.

Dans cet objectif, il indique que la motion invite le Conseil administratif à mandater un bureau spécialisé, dont la tâche sera de faire l'inventaire des routes communales les plus bruyantes et de proposer des mesures d'assainissement adéquates.

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette motion. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette motion 16-03.

**Par 19 oui et une abstention, le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la motion 16-03 relative à l'assainissement du bruit roucier sur le réseau communal.**

**M. le Président** demande à M. BIRCHLER de lire la motion 16-03.

Après lecture de la motion, **M. le Président** demande s'il y a des remarques ou des questions et passe la parole à M. KAELIN.

**M. KAELIN** remercie le groupe PLR pour la présentation de cette motion et demande s'il est possible de lier à cette motion, axée principalement sur le bruit, d'autres paramètres relatifs au trafic roucier.

Il rapporte que sur les différentes routes cantonales qui traversent la Commune, soit la route de la Capite, la route de Thonon et la route d'Hermance, il existe des limitations de vitesse permanentes qui sont en partie liées à la réduction de bruit. Il pense donc qu'il serait possible d'ajouter à ce projet, un programme qui viserait non seulement à étudier les sites où il faudrait poser un revêtement phonoabsorbant, ou d'autres dispositifs, mais aussi d'étudier le côté sécuritaire des routes. Il ajoute que ceci permettrait d'avoir une vision plus large et plus globale, non seulement de la qualité sonore du réseau des routes communales, mais également de la sécurité.

Il propose donc d'ajouter à cette motion, la notion du bruit liée à la vitesse et à la sécurité, afin d'avoir un projet global d'études des routes et chemins communaux.

**M. le Président** passe la parole à Mme GAUTIER.

**Mme GAUTIER** remercie M. KAELIN pour cette proposition et demande l'avis de Mme de PLANTA, Conseillère administrative en charge du dicastère des routes.

Elle se demande si le fait d'ajouter la notion des limitations de vitesse est réellement utile sachant que la Commune ne peut faire que des propositions au Canton, même pour les routes communales.

**M. le Président** passe la parole à Mme de PLANTA.

**Mme de PLANTA** souligne que Mme GAUTIER a entièrement raison. S'agissant d'un cadre législatif cantonal, la Commune dispose d'une marge de manœuvre extrêmement limitée en matière de sécurité. Cependant, elle ajoute que la Commune peut donner des préavis, des indications et travailler en étroite collaboration avec la Direction générale des transports.

Elle laisse le soin au Conseil municipal de décider si ces deux sujets doivent être traités ensemble ou séparément sous la forme de deux motions.

**M. le Président** demande à M. KAELIN de formuler l'amendement qu'il souhaite proposer.

**M. KAELIN** juge utile d'inclure tous ces points dans la même étude. Il voit le fait de lier la question du bruit, du trafic et de la sécurité de façon globale dans une seule motion comme un avantage et des économies pour la Commune.

**M. le Président** demande si le souhait est donc l'engagement d'une étude globale.

**M. KAELIN** répond que oui.

**M. le Président** donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA précise qu'une motion n'est pas contraignante dans la manière dont elle est rédigée, dès lors qu'elle est renvoyée en commission. Par la suite, la commission a toute la latitude de traiter la motion et même de l'amender en commission.

**M. le Président** procède au vote de l'amendement : « Que celles et ceux qui acceptent d'élargir cette motion à une étude globale, lèvent la main. »

**Par 15 oui, 2 non et 3 abstentions, le Conseil municipal approuve d'élargir cette motion à une étude globale.**

La formulation exacte de l'amendement doit être rédigée avant de procéder au vote de la motion.

*Plusieurs propositions de formulation de l'amendement sont faites.*

Finalement, Mme de PLANTA propose d'ajouter un point à cette motion mentionnant que le Conseil municipal invite le Conseil administratif à réaliser en parallèle une étude sur la vitesse et la sécurité sur le réseau routier communal.

Après lecture de la motion telle qu'amendée et comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la motion 16-03 : « Que celles et ceux qui approuvent la motion 16-03 pour l'assainissement du bruit routier sur le réseau communal telle qu'amendée, lèvent la main. »

**Par 17 oui et 3 abstentions, le Conseil municipal approuve la motion 16-03 telle qu'amendée relative à l'assainissement du bruit routier sur le réseau communal.**

Motion 16-04 : Pour l'étude d'un concept relatif à la gestion des déchets

**M. le Président** passe la parole à M. GOEHRING qui va présenter cette motion.

**M. GOEHRING** souligne que le Conseil administratif est confronté presque quotidiennement aux enjeux liés à la gestion des déchets. C'est pourquoi, il a décidé de déposer une motion pour l'étude d'un concept global de gestion des déchets.

Il explique que les points de récupération actuels sur la Commune sont nettement insuffisants et totalement saturés. Une analyse démontrant la nécessité d'avoir au minimum cinq à six points de récupération au niveau de la Commune a été discutée au sein de la commission Environnement et développement durable. En effet, la population augmente et de plus en plus d'habitations groupées sont créées, notamment en zone villas.

Il rappelle également le plan de gestion cantonal des déchets, adopté en mars 2015, qui a comme objectif prioritaire de valoriser 50% des déchets urbains, d'ici la fin de l'année 2017. Si cet objectif n'est pas atteint, la conséquence probable sera l'instauration d'une taxe aux sacs. Il mentionne aussi la problématique de la gestion des déchets des entreprises et de la gestion des déchets organiques ou de cuisine.

Pour toutes ces raisons, le Conseil administratif propose de renvoyer cette motion à la commission Environnement et développement durable, afin de développer ou de définir une politique ou un concept global qui concernera tous les types de déchets.

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette motion 16-04.



**Par 19 oui et une abstention, le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la motion 16-04 concernant l'étude d'un concept relatif à la gestion des déchets.**

**M. le Président** demande à M. M. FALQUET de lire la motion 16-04.

Après lecture de la motion, **M. le Président** passe la parole à M. GIANNASI.

**M. GIANNASI** intervient à propos du renvoi de cette motion en commission Environnement et développement durable. Il rappelle que l'équipement des points de récupération a été traité en commission Routes et infrastructures et l'emplacement du point de récupération provisoire a été traité par la commission Aménagement. Il se demande s'il n'est pas plus efficient de prévoir, par exemple, une commission conjointe ou le renvoi de cette motion à plusieurs commissions en fonction des sujets à traiter.

**M. le Président** donne la parole à Mme de PLANTA.

**Mme de PLANTA** répond qu'il est prématuré de renvoyer cette motion en commission Routes et infrastructures. A ce stade, il doit d'abord y avoir une réflexion globale et l'élaboration d'un concept communal et ceci est un sujet d'importance qui doit être traité par la commission Environnement et développement durable.

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la motion 16-04 : « Que celles et ceux qui approuvent la motion 16-04 concernant l'étude d'un concept relatif à la gestion des déchets, lèvent la main. »

**Par 19 oui et une abstention, le Conseil municipal approuve la motion 16-04 relative à l'étude d'un concept relatif à la gestion des déchets.**

**M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

#### 10. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

**M. le Président** demande s'il y a des questions à l'attention du Conseil administratif et donne la parole à M. AMBROSETTI.

**M. AMBROSETTI** mentionne un article paru dans le journal 20 minutes. Cet article informait de la construction de trois piscines, dont une sur la commune de Meinier. Il demande si une piscine va se construire dans le cadre du futur centre sportif à Meinier.

**M. le Président** passe la parole à M. GOEHRING.

**M. GOEHRING** rappelle que tous les terrains du Centre sportif de Rouelbeau se situent sur la commune de Meinier. Cette dernière étant occupée par un éventuel projet de contournement du village, elle ne souhaite pas mettre des terrains à disposition pour la construction d'une piscine au Centre sportif de Rouelbeau. Toutefois, il indique qu'une discussion est en cours avec la commune de Cologny, ainsi que d'autres communes, pour la création d'un groupement en vue d'une éventuelle reprise de Genève-Plage.

**M. le Président** donne la parole à Mme de PLANTA.

**Mme de PLANTA** tient à préciser que seule la commune de Cologny négocie l'éventuelle reprise de Genève-Plage dès lors qu'il s'agit d'une infrastructure sur son territoire. Si ceci devait se faire, il sera ensuite possible d'élaborer un projet de bassin de natation intercommunal sur le site.

**M. le Président** passe la parole à Mme GAUTIER.



**Mme GAUTIER** demande si le Conseil administratif a été invité par le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture à la présentation sur la traversée du lac qui a eu lieu le 31 août dernier, vu que la Commune est très impactée dans ce projet.

**M. le Président** donne la parole à Mme de PLANTA.

**Mme de PLANTA** répond que le Conseil administratif n'a pas participé à cette présentation, car il a été convié, avec l'ensemble des communes genevoises, à une présentation, en primeur, le 5 juillet 2016. Elle fait un retour sur cette séance.

Elle explique que cette présentation a suscité de nombreuses réactions et appréciations, différenciées d'une commune à l'autre. La commune de Collonge-Bellerive a toujours marqué son soutien à ce projet qui comporte une à la Pointe-à-la-Bise.

Elle informe que les communes riveraines du lac ont demandé de pouvoir augmenter le nombre des représentants communaux au sein du comité de pilotage, soit deux représentants pour la rive droite et deux représentants pour la rive gauche du lac. Si cela est accepté, les communes de Pregny-Chambésy et de Bellevue devraient faire partie du comité de pilotage pour la rive droite. Pour la rive gauche, rien n'est encore décidé, mais la commune de Collonge-Bellerive souhaite représentée, vu l'impact sur son territoire.

Elle indique que lors de cette séance, quatre ou cinq tracés à l'étude ont été présentés, dont un retient la préférence du Conseil d'Etat. Elle précise que celui-ci amène d'ailleurs quelques réticences de la part des autorités des communes voisines qui se demandent s'il existe encore une marche de manœuvre pour modifier ce tracé.

Elle ajoute que des communes françaises feront également partie du comité de pilotage. Elle précise que celles-ci ont manifesté un mécontentement, car elles estiment que ce projet favorise uniquement la Suisse. Elle explique que si ce projet a été prévu sans raccordement au réseau routier français, c'est probablement qu'il est plus difficile d'ajouter un acteur qui se trouve sur un territoire étranger avec ses lois en matière d'aménagement et de financement propres.

Elle termine en indiquant que les Conseillers municipaux seront tenus informés de l'avancement des travaux du comité de pilotage, dès que ceux-ci auront démarré.

**M. le Président** remercie Mme de PLANTA pour ces informations. Il passe ensuite la parole à M. BIRCHLER.

**M. BIRCHLER** s'étonne d'avoir appris par hasard l'inauguration des ruines du château de Rouelbeau. Il souhaite savoir si la Commune était associée à cette manifestation. Il ajoute que plusieurs habitants de la Commune regrettent également de ne pas avoir été tenus au courant.

**M. le Président** donne la parole à M. THORENS.

**M. THORENS** répond que la communication sur cet évènement a été gérée uniquement par le Canton. La Commune a en effet regretté de ne pas être directement impliquée dans cette communication. Même si l'affluence à cette manifestation fût bonne, la commune de Meinier était déçue par ce manque de communication. Il profite de mentionner la réalisation d'un petit film sur l'histoire du château de Rouelbeau.

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

## 11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**M. le Président** demande si un Conseiller municipal désire intervenir, afin de transmettre une communication. Il passe la parole à Mme LEITNER-RIAT.



**Mme LEITNER-RIAT** annonce que le jeune Marc OBERSON a participé à l'Ironman à Majorque et qu'il a terminé à la 17<sup>ème</sup> de sa catégorie (18-24 ans). Elle ajoute que c'était sa première participation à un Ironman.

**M. le Président** donne la parole à M. M. FALQUET.

**M. M. FALQUET** souhaite savoir si la Commune a plus d'informations sur les circonstances de l'accident qui a coûté la vie à un jeune homme au croisement du chemin de la Gentille/chemin de Saint-Maurice.

**M. le Président** passe la parole à Mme de PLANTA.

**Mme de PLANTA** souligne que le Conseil administratif a été bouleversé par ce tragique accident. Elle explique qu'un rapport de police est en cours, lequel est évidemment confidentiel et auquel la Commune n'aura pas accès. Par contre, elle indique qu'un courrier a été adressé immédiatement à la gendarmerie, afin que cette dernière lui fasse part, en fonction des conclusions du rapport d'accident, si d'éventuelles nouvelles mesures de sécurité routière doivent être prises. Elle ajoute qu'un retour sera fait, certainement par le biais de la commission Routes et infrastructures.

**M. le Président** donne la parole à Mme VIQUERAT.

**Mme VIQUERAT** revient sur la question de la sécurité des barrières aux entrées de la Tranchée couverte de Vézenaz.

**M. le Président** passe la parole à Mme de PLANTA.

**Mme de PLANTA** annonce qu'une réponse de la direction générale du génie civil a été reçue le 23 septembre 2016. Elle indique que ce courrier informe qu'en collaboration avec la police, une vérification des dispositifs de sécurité présents ont été faits et que ce contrôle a confirmé qu'ils étaient adaptés à la sécurité des usagers. Nonobstant et pour améliorer encore la visibilité de la fermeture du tunnel, trois interventions sont prévues. La première, qui vient d'être mise en place récemment, est l'installation de feux flashes voyants sur les barrières de fermeture du tunnel. La deuxième est l'installation de feux tricolores et feux flashes supplémentaires sur le portique d'entrée du tunnel, ceci sera fait à la fin du mois d'octobre 2016. La troisième est la modification de la signalisation avancée et l'installation de feux flashes sur le portique avancé, ceci devrait être fait début 2017.

**M. le Président** donne la parole à M. BIRCHLER.

**M. BIRCHLER** signale s'être rendu à la remise des certificats de maturité au Collège de Candolle le 24 juin 2016. Malheureusement, il indique qu'aucun élève de la Commune n'a obtenu le résultat demandé pour obtenir le prix de la Commune, c'est-à-dire un minimum de 5 de moyenne générale.

**M. le Président** passe la parole à M. AMBROSETTI.

**M. AMBROSETTI** indique qu'une jeune fille du Collège Calvin a obtenu une moyenne générale supérieure à 5.

**Mme de PLANTA** intervient sur le sujet en disant que, suite à une erreur du secrétariat du Collège Calvin, M. AMBROSETTI a transmis l'enveloppe à la mauvaise personne ! En effet, le secrétariat du Collège Calvin n'avait pas pris en compte les élèves domiciliés à Vézenaz (code postal 1222). Mme de Planta indique qu'une élève, justement domiciliée à Vézenaz, avait obtenu une moyenne générale de 5.7, elle a donc également reçu un prix.

**M. le Président** souhaite adresser ses remerciements à l'administration communale pour la préparation de cette séance du Conseil municipal. Il ajoute également qu'il apprécie grandement le résultat de la pose du phonoabsorbant sur la route d'Hermance.

**M. le Président** donne la parole à M. BIRCHLER.



**M. BIRCHLER** félicite **M. THORENS** et sa femme qui ont participé au Fun Run.

**M. THORENS** remercie **M. BIRCHLER** et le félicite à son tour, ainsi que sa femme, pour leur participation à cette course.

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** poursuit l'ordre du jour.

## 12. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

**M. le Président** passe la parole à **M. le Maire**.

### Fête du 1<sup>er</sup> Août

**M. GOEHRING** remercie celles et ceux qui ont participé à cette manifestation et souligne le succès de cette fête, ainsi que la forte participation (entre 2'500 et 3'000 personnes). Il rappelle que **M. le Président** du Conseil d'Etat François LONGCHAMP a fait l'honneur d'être présent. Il ajoute que quelques réglages nécessaires doivent encore être mis en œuvre concernant la quantité de nourriture et l'organisation des stands.

### Jeux olympiques de Rio 2016

**M. GOEHRING** revient sur la manifestation organisée en l'honneur de **M. Lucas TRAMER**, médaillé d'or olympique, qui s'est déroulée le 24 août 2016 au Club d'aviron de Vézenaz. Cette réception fût très réussite et fortement appréciée.

### Agence postale de Collonge

**M. GOEHRING** rappelle que depuis le 4 juillet dernier, l'agence postale a ouvert à l'épicerie Marché Flag. Il semble qu'une bonne synergie se crée entre l'épicerie et l'agence postale, pour le plus grand plaisir du gérant qui a beaucoup souffert durant les travaux de resurfaçage de la route d'Hermance et des travaux du Quadrilatère. Il indique que le Conseil administratif a reçu à plusieurs reprises le gérant qui se dit très satisfait de l'implémentation de cette agence dans son épicerie.

### Plage de la Savonnière

**M. GOEHRING** indique que les activités sur la plage de la Savonnière sont terminées et que d'une manière générale les différentes installations ont été appréciées.

### Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive

**M. GOEHRING** rappelle qu'un mail a été envoyé à tous les Conseillers municipaux au début du mois de septembre dernier concernant la constitution du Conseil de fondation.

Il indique que le Conseil municipal sera invité à procéder à la désignation de ses représentants lors de la séance plénière du 8 novembre 2016. Selon les statuts, trois personnes devront être désignées par le Conseil municipal, sachant qu'au moins deux partis politiques différents devront être représentés. Il ajoute que la prise d'activité des membres aura lieu à une date qui doit encore être déterminée et que la durée du mandat est alignée sur celle de la législature, en se terminant toutefois au 31 décembre 2020.

Il fait part d'un aperçu des activités qui attendent le Conseil de fondation, soit la mise en place des règlements de fonctionnement de la Fondation, le transfert des parcelles du Quadrilatère et du bâtiment, la gestion du parking et la mise en location des appartements, ainsi que les aspects financiers, dont le transfert de l'emprunt du Quadrilatère.



Il rappelle que les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature, accompagnée d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation au secrétariat du Conseil municipal d'ici le 11 octobre 2016.

#### Concept opérationnel cantonal de défense incendie et de secours du canton de Genève

**M. GOEHRING** indique que l'audit de légalité et de gestion de la Cour des comptes de mai 2011, relatif au dispositif genevois d'intervention en matière d'incendie et de secours, a mis à jour quelques recommandations et constatations dont il fait part.

Les recommandations sont les suivantes : la création d'une structure intercommunale regroupant l'ensemble des acteurs du dispositif, à la fois les pompiers volontaires et les pompiers professionnels, réaliser une analyse des risques au niveau cantonal, organiser un usage plus adéquat des ressources à disposition (effectifs, casernes, véhicules), rationaliser et standardiser les moyens d'intervention, favoriser les regroupements de compagnies, assurer une meilleure complémentarité entre les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, améliorer l'interopérabilité entre les corps de sapeur-pompier et améliorer le financement du dispositif par une meilleure répartition des charges.

Les constatations sont les suivantes : dans 40% des cas, les temps d'intervention fixés aux sapeurs-pompiers ne sont pas respectés ; l'objectif est un temps d'intervention de 10 minutes en zone fortement construite et 15 minutes en zone faiblement construites et cela dans 80% des cas.

Le dispositif actuel, datant de 1973, est complètement dépassé en regard de la cartographie des risques et ses projections à l'horizon 2030. Il ne permet plus d'assurer la sécurité de la population selon des critères actuels.

Il ajoute que la mise en œuvre de ce futur dispositif est divisée en trois phases jusqu'à 2030. Pour ce qui est de la première phase qui va de 2016 à 2020, il cite la mise en place de la gouvernance, transition des sapeurs-pompiers professionnels par l'ouverture de deux casernes 24h/24, contre une actuellement, et la transition des sapeurs-pompiers volontaires par l'adaptation de l'instruction et l'évaluation.

Il informe que ce point sera développé et suivi en commission Sécurité.

#### Statistique des ventes de cartes journalières CFF

**M. GOEHRING** annonce qu'un bénéfice de 1'332 F est enregistré à la fin du mois d'août 2016.

M. GOEHRING ayant terminé ses communications, **M. le Président** passe la parole à Mme de PLANTA.

#### Remise des dictionnaires 8P – 23 juin 2016 et Promotions scolaires 2016 – 1<sup>er</sup> juillet 2016

**Mme de PLANTA** rapporte que ces deux manifestations se sont merveilleusement bien déroulées à la satisfaction de tous.

Lors de la cérémonie de remise des dictionnaires aux élèves de 8P, elle indique que la représentation de la lauréate de la Bourse culturelle 2015, Mme Caitlin McNeerney, fût un moment fantastique.

Elle ajoute également qu'environ 1'800 personnes ont participé aux Promotions scolaires à la Ferme de Saint-Maurice.

#### Utilisation du glyphosate

**Mme de PLANTA** répond à une question de Mme LEITNER-RIAT, posée lors de la séance plénière du Conseil municipal du mois de mai dernier, concernant l'utilisation du glyphosate ou d'autres pesticides.



Elle informe qu'il a été demandé au service de la voirie de la Commune d'étudier un état des lieux sur l'utilisation des produits chimiques.

S'agissant par exemple du traitement des mauvaises herbes dans les cimetières, elle indique que le Conseil administratif a décidé de faire un test le printemps prochain. Des jeunes seront engagés en tant qu'auxiliaires pour effectuer le désherbage de façon manuelle. Si ce test s'avère réussi, cette opération pourrait être reconduite. Elle précise que ces jeunes seront certainement choisis en collaboration avec les travailleurs sociaux hors murs (TSHM).

**M. GOEHRING** indique sur le même sujet qu'il a également été demandé au service de la voirie de répertorier quels produits étaient utilisés, en quelle quantité et sur quels sites, ainsi que d'étudier d'autres alternatives plus écologiques. Il propose d'apporter plus de précisions sur ce sujet lors d'une prochaine commission Environnement et développement durable.

#### Répartition des tâches entre les communes et le Canton

**Mme de PLANTA** apporte quelques précisions sur l'avancement des travaux relatifs au transfert de compétences entre les communes et le Canton.

Elle rappelle que le premier train de loi a déjà été adopté par le Grand Conseil et que le deuxième train de loi est consacré principalement à la culture.

Concernant le troisième train de loi, elle indique que les magistrats communaux sont très sollicités et participent à des groupes de travail très régulièrement. Un sujet important de ce troisième train de loi est le transfert des cycles d'orientation aux communes. Elle explique s'être rendue avec **M. THORENS** au département présidentiel pour participer à une présentation sur ce sujet et qu'il a été relevé que Genève est le seul canton suisse dont les bâtiments du scolaire obligatoire ne sont pas entièrement confiés aux communes. La plupart des communes a réservé un accueil mitigé à cette proposition. Elle ajoute qu'une prochaine séance sera fixée, afin de présenter les coûts induits par ce transfert.

**Mme de PLANTA** ayant terminé ses communications, **M. le Président** passe la parole à **M. THORENS**.

#### Repas des aînés - 2 novembre 2016

**M. THORENS** rappelle que le repas des aînés aura lieu pour la première fois à la salle de gymnastique de l'école de Collonge cycle moyen, le mercredi 2 novembre à midi.

#### Association Communes-école

**M. THORENS** informe avoir reçu de la part de **Mme Danièle CHRETIEN**, déléguée du Conseil municipal auprès de l'association Communes-Ecole, un rapport complet sur cette association. Il donne lecture de ce rapport d'août 2016.

« Cette année a été marquée par les 25 ans d'existence de cette association. Cette manifestation s'est déroulée à Jussy du 8 au 13 avril 2016 et simultanément à Gy du 8 au 10 avril 2016. Jussy a accueilli l'exposition d'arts (modelage, sculpture sur pierre, création de vêtements, un atelier de pastels avec démonstrations), un concours de dictée, un spectacle du groupe théâtral, un atelier de yodel. Un apéritif dînatoire, réservé aux exécutifs des communes membres et représentants des différents départements de l'état de Genève, s'est déroulé au carnotzet de la mairie. Le village de Gy a accueilli les expositions d'Ikebana, ainsi que du relooking de meubles.

Le comité de Communes-école relève la grande générosité de la mairie de Jussy, ainsi que la grande disponibilité de **M. Josef MEYER**, ancien maire de Jussy, ainsi que de ses collaboratrices. Des remerciements sont également adressés à la mairie de Gy. Le coût presque définitif de cette manifestation s'élève à environ 20'000 F. 27 travaux d'élèves ont été vendus pour une somme totale de 4'490 F et 20% de cette somme revient à l'Association, soit 898 F. L'Association offre à chaque



commune une aquarelle, jointe à ce rapport, représentant son village et exécuté par un élève du cours Mme Marie-Rose TUDEAU, enseignante depuis la création de Communes-écoles.

*M. THORENS a porté avec lui l'aquarelle et la montre à l'assemblée.*

Bilan provisoire du 2<sup>ème</sup> semestre (chiffres du mois d'avril) :

Les recettes s'élèvent à 295'906 F pour 2015-2016, alors qu'elles étaient de 289'000 F pour 2014-2015. Quelques informations sur le programme de la rentrée. Au niveau de l'art : dessin de mode et décoration de planche à roulettes, casques et boards, terre créative, calligraphie, réalisation en papier, art floral et ateliers en perles crochetées. Au niveau de la culture : le cours d'initiation à la philosophie a malheureusement été abandonné. Langues : cours de russe, français, 4 cours dictée par semestre. Informatique : introduction au monde digital. Aquagym : en décembre dernier, les EPI ont annoncé que pour la prochaine rentrée la piscine ne pourrait plus être mise à disposition gratuitement et qu'une location de 1'600 F serait demandée. Après discussions, il est décidé quel l'Association prendrait à sa charge une partie de ces frais à perte, afin d'appliquer une augmentation moindre de l'écolage. Travaux manuels bois et métal : en raison d'arrivée d'élèves du collège de la Seymaz, cinq salles de cours devront être créées pour la rentrée d'août 2016 et c'est ainsi que deux cours d'art du bois et deux cours de travaux métal et soudure ne pourront plus être proposés. Une alternative privée est peut-être en train de voir le jour. »

**M. THORENS** remercie Mme CHRETIEN pour ce rapport.

#### Hôtel-Restaurant le Manoir à la Savonnière

**M. THORENS** répond à une question de M. M. FALQUET, posée lors de la séance plénière du Conseil municipal du mois de juin dernier, à propos d'un éventuel rachat de l'hôtel-restaurant le Manoir par l'Hospice général.

Suite à cette question, il s'est renseigné auprès de la direction de l'Hospice général. Il explique qu'à ce moment, il y avait effectivement un intérêt pour une éventuelle acquisition de cet établissement et une étude avait été lancée via un mandataire. Il indique avoir repris contact avec la direction de l'Hospice général la semaine dernière et ce projet a finalement été abandonné.

#### Bilan intermédiaire de l'unité Actions intégration de l'Hospice général

**M. THORENS** communique le contenu d'un courrier de M. Christophe GIROD, directeur de l'Hospice général, sur l'usage de la subvention de 120'000 F octroyée par la Commune pour un poste de coordinateur pour les migrants.

« Monsieur le Maire, Cher Monsieur,

L'année dernière, j'ai lancé une campagne de mobilisation auprès des communes n'accueillant pas de centres d'hébergement collectif de migrants sur leur territoire afin qu'elles participent à l'effort en faveur de leur intégration, en s'engageant financièrement vis-à-vis de l'Hospice général.

Votre commune a répondu positivement et je vous en remercie vivement, sachant que l'intégration sociale des personnes migrantes issues de l'asile constitue l'un des plus grands défis de l'Hospice général et, plus largement, de notre canton. Les démarches d'insertion impliquent la collaboration avec les différents acteurs de la société genevoise, à savoir les communes, les associations, les organismes et les citoyens.

La somme totale reçue par l'Hospice général atteint CHF 350'000.- et a permis de créer l'unité Actions migrants et de financer trois postes en son sein.

La mission de cette unité est de centraliser toutes les propositions d'actions visant l'intégration des bénéficiaires dépendant de l'Aide aux migrants (AMIG) de l'Hospice général afin de faciliter, développer, coordonner et promouvoir des partenariats avec des communes, des particuliers, des associations, des fondations ou encore des entreprises.



J'ai le plaisir de vous remettre, ci-joint, le rapport intermédiaire de l'unité Actions intégration que la générosité de votre commune a permis de mettre sur pied.

Après environ six mois d'activité, l'utilité pressentie de cette plateforme est avérée :

- ✓ Environ 300 bénévoles œuvrent dans les centres d'hébergement collectif, les abris de protection civile et autres structures communautaires (multiplication par 15 des bénévoles actifs en 6 mois).
- ✓ Une vingtaine de personnes sont hébergées dans 13 familles du canton et une nouvelle campagne de sensibilisation visant à trouver d'autres familles volontaires sera lancée cet automne.
- ✓ Des séances d'information publiques dans les communes sont régulièrement organisées et un coaching des communiers bénévoles a été mis sur pied. Une collaboration régulière est en outre entretenue avec les quelque 10 collectifs de citoyens en activité dans le canton.
- ✓ La collaboration interinstitutionnelle est facilitée et des partenariats publics-privés sont trouvés afin de créer une synergie profitant encore davantage aux bénéficiaires de l'Aide aux migrants et aux efforts d'intégration sociale menés par l'institution.
- ✓ L'accueil et la primo-information actuelle des migrants sont passés sous la loupe dans le cadre d'une enquête pour mieux évaluer les besoins. Les résultats seront connus cet automne et partagés avec le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) et le Réseau d'accueil genevois en vue d'améliorer ensemble le dispositif d'accueil, en ciblant mieux les interventions et en évitant les redondances.
- ✓ Pour soulager les équipes de l'hébergement sur le terrain, des projets d'animation communautaire « clés en main » leur sont proposés.

Toutes ces activités ont pu être lancées grâce au généreux effort financier de votre commune et à l'engagement de vos communiers. Un bilan plus complet des actions de l'unité Actions intégration vous parviendra au début 2017.

En vous souhaitant bonne lecture de ce bilan intermédiaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, cher Monsieur, mes salutations les meilleures. »

**M. THORENS** ajoute avoir à disposition le bilan détaillé de l'unité Actions intégrations.

#### Restaurants scolaires – séance d'information 30 août 2016

**M. THORENS** indique qu'environ 40 parents ont assisté à cette séance. Il fait part du déroulement de cette soirée.

Une présentation a été faite par M. Nicolas DISERENS, directeur général du GIAP, sur la nouvelle plateforme restoscolaire.ch qui permet de s'inscrire, de commander les repas et de les payer en ligne, la commune de Collonge-Bellerive étant une commune pilote pour ce mode de fonctionnement. Une représentante du concept Fourchette verte a également fait une présentation, ainsi que la société Novae Restauration, fournisseur des 40'000 repas annuels.

Au terme de ces présentations, le public avait la possibilité de faire des remarques et de poser des questions. La plupart des interventions concernaient la qualité des repas, mais M. THORENS pense que les parents ont compris la philosophie nutritionnelle qu'applique la société Novae et la Commune.



Comédie des Trèfles à Trois

**M. THORENS** mentionne les six représentations de la pièce « Deux maires pour un mariage » proposées par la Comédie des Trèfles à Trois.

15 ans de l'épicentre – 3 septembre 2016

**M. THORENS** informe qu'une superbe soirée a eu lieu à cette occasion. Il regrette la faible participation des Conseillers municipaux à cette soirée qui célébrait les 15 ans de l'épicentre et les encourage vivement à se rattraper lors des futurs concerts déjà prévus.

Boîtes aux lettres électroniques des Conseillers municipaux

**M. THORENS** rappelle aux Conseillers municipaux de consulter régulièrement leurs boîtes aux lettres électroniques de la Commune et qu'ils peuvent la configurer sur leur smartphone.

**M. le Président** en profite pour indiquer que lorsqu'un courriel est adressé à tous les Conseillers municipaux de ne pas répondre à tous, mais uniquement à la personne concernée.

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** prie le public, les membres de l'administration et les Conseillers administratifs de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.

13. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Trois dossiers de naturalisation sont traités.

**M. le Président** remercie l'assemblée et lève la séance à 22h30.

Collonge-Bellerive, le 27 septembre 2016.

Législature 2015-2020  
Délibération 16-21  
Séance du 27 septembre 2016

**Proposition du Conseil administratif relative à la modification des limites de zones, sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et de Meinier, pour la création d'une zone de développement industriel et artisanal au lieu-dit « La Pallanterie-Sud ».**

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre q) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05), ainsi qu'à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987 (L 1 30),

vu le plan d'agglomération du périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) Chablais du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie,

vu le plan directeur cantonal, adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013 et approuvé par le Conseil fédéral le 29 avril 2015 et en particulier les objectifs inscrits dans les fiches A05 « Mettre en œuvre les extensions urbaines sur la zone agricole », A07 « Optimiser la localisation des activités » et A08 « Densifier les zones industrielles et en créer de nouvelles » de son schéma de plan directeur cantonal,

vu le plan directeur de la commune de Collonge-Bellerive adopté, le 24 juin 2013 par le Conseil municipal et approuvé, le 17 septembre 2014, par le Conseil d'Etat, indiquant dans sa fiche 4-1 la volonté d'agrandissement de la Zone Industrielle et Artisanale de la Pallanterie (ZIAP),

vu la résolution R15-03, adoptée par le Conseil municipal, le 27 avril 2015, relative à la modification des limites de zones visant l'extension de la Zone Industrielle et Artisanale de la Pallanterie (ZIAP),

vu le projet de loi, version du 4 mars 2015, sollicitant la modification des limites de zones sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et de Meinier (création d'une zone de développement industriel et artisanal) au lieu-dit « La Pallanterie-Sud », son exposé des motifs du 4 mars 2015, ainsi que le projet de plan N° 29'894-515-525, version du 24 mars 2015, modifiée le 16 novembre 2015,

vu l'enquête technique auprès des différents services de l'Etat, qui s'est déroulée du 5 février 2015 au 15 mars 2016,

vu l'enquête publique N°1865, relative au projet de modification des limites de zones N°29894-515-525, qui s'est déroulée du 29 mars au 2 mai 2016,

vu les observations reçues dans les délais impartis, ainsi que les réponses y relatives,

vu le courrier du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, du 23 juin 2016, invitant la commune à émettre son préavis sur le projet de modification des limites de zones,

vu l'exposé des motifs du 13 septembre 2016 de la Fondation des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie,

vu la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2015 et le rapport de la commission Aménagement du 12 septembre 2016,

à la demande de la Fondation des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie et sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal  
accepte  
**à l'unanimité (20 oui)**



1. De préavisser favorablement le projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et Meinier, version du 4 mars 2015 et le plan N° 29'894-515-525, version du 24 mars 2015, modifiée le 16 novembre 2015, pour la création d'une zone de développement industriel et artisanal au lieu-dit « La Pallanterie-Sud ».

**Proposition du Conseil administratif relative au projet de plan directeur de la zone de développement industriel et artisanal « Pallanterie-Sud » N°29'994-515-525, sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et de Meinier.**

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre r) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05), ainsi qu'à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987 (L 1 30),

vu la résolution R15-03, adoptée par le Conseil municipal, le 27 avril 2015, relative à la modification des limites de zones visant l'extension de la Zone Industrielle et Artisanale de la Pallanterie (ZIAP),

vu le projet de loi, version du 4 mars 2015, sollicitant la modification des limites de zones sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et de Meinier (création d'une zone de développement industriel et artisanal) au lieu-dit « La Pallanterie-Sud » et son exposé des motifs du 4 mars 2015, ainsi que le projet de plan de modification des limites de zones N° 29'894-515-525, version du 24 mars 2015, modifiée le 16 novembre 2015,

vu l'enquête publique N°1864 qui s'est déroulée du 29 mars 2016 au 2 mai 2016, relative au projet de plan directeur de zone de développement industriel et artisanal N°29'994-515-525 daté du 25 janvier 2016, modifié le 10 mars 2016, accompagné de son concept énergétique territorial, daté du 7 décembre 2015 et de son règlement directeur, daté du mois de mars 2016,

vu les observations reçues dans les délais impartis, ainsi que les réponses y relatives,

vu le rapport explicatif relatif à l'extension de zone industrielle et artisanale de la Pallanterie, plan directeur de zone de développement industriel et artisanal « Pallanterie-Sud », daté du mois de mars 2016,

vu le courrier du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, du 23 juin 2016, invitant la commune à émettre son préavis sur le projet de plan directeur de zone de développement industriel et artisanal N°29'994-515-525,

vu l'exposé des motifs du 13 septembre 2016 de la Fondation des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie,

vu la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2015 et le rapport de la commission Aménagement du 12 septembre 2016,

à la demande de la Fondation des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie et sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal  
accepte  
**à l'unanimité (20 oui)**

1. De préavis favorablement le projet de plan directeur de la zone de développement industriel et artisanal (PDZIA) « Pallanterie-Sud » N°29'994-515-525, sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et de Meinier, daté du 25 janvier 2016, modifié le 10 mars 2016, accompagné de son concept énergétique territorial, daté du 7 décembre 2015, ainsi que de son règlement directeur, daté du mois de mars 2016.



2. D'inviter le Conseil administratif à transmettre ce projet au Conseil d'Etat en vue d'engager sa procédure d'adoption.



Législature 2015-2020  
Délibération 16-23  
Séance du 27 septembre 2016

**Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2016 d'un total de 325'800 F, destinés à divers entretiens et achats.**

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu les prévisions des recettes fiscales 2016 communiquées par le Département des Finances au mois d'août 2016,

vu les rapports de la commission des Finances élargie au Conseil municipal du 5 septembre 2016 et des commissions Environnement et développement durable du 6 septembre, Routes et infrastructures du 12 septembre, Scolaire du 14 septembre, Bâtiments et logement du 15 septembre et Sécurité du 21 septembre 2016,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal  
accepte  
**par 19 oui et une abstention**

1. De procéder, en 2016, à des travaux d'entretien ou à achats complémentaires concernant plusieurs bâtiments ou sites communaux.
2. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, les crédits budgétaires supplémentaires suivants, pour un montant total de 325'800 F, soit :

0500.311.01	Acquisition machine (administration)	13'000
0800.311.03	Ferme Rivollet achat machines et matériel	4'000
1100.311.01	Acquisition machine (police municipale)	2'500
1400.363.02	Frais de fonctionnement + matériel (incendie)	40'000
1601.314.01	Protection civile Travaux spéciaux bâtiments	7'800
2100.311.00	Ecole de Collonge, cycle moyen, achat mobilier	14'000
2100.314.01	Ecole de Collonge, cycle moyen, entretien	59'500
2101.311.00	Ecole de la Californie achat mobilier	9'000
2101.314.01	Ecole de la Californie, entretien	11'900
3300.314.06	Entretien parcs et promenades	6'000
3301.314.06	Entretien plage par des tiers	10'000
3302.314.06	Entretien des rives du lac	17'000
3305.314.06	Entretien des sites communaux	80'000
3502.314.01	Entretien club des aînés	5'600
5400.314.01	Entretien locaux jardins d'enfant	9'000
6200.311.03	Achat matériel outillage voirie	28'000
7800.314.01	Entretien bâtiments WC publics	5'000
9501.314.00	Entretien Ecole de la Passerelle	3'500
<b>TOTAL</b>		<b>325'800</b>

3. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.



**Commune de Collonge-Bellerive  
Conseil municipal**

Motion : Pour l'assainissement du bruit routier sur le réseau communal

Auteur(s) : groupe PLR

Date de dépôt : 13 septembre 2016

Séance du Conseil municipal : 27 septembre 2016

Numéro : 16-03

**Constatant :**

- Que la population augmente, que la commune se densifie et que le trafic s'intensifie ;
- Que le bruit engendré par le trafic provoque des nuisances sonores importantes tant pour les riverains des routes les plus fréquentées que pour les promeneurs ;
- Que l'exposition au bruit est une gêne qui est dommageable tant sur le plan physiologique (stress, fatigue) que sur le plan économique (dépréciation de la valeur des biens immobiliers) ;
- Qu'au niveau fédéral l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) encourage l'assainissement des routes ;
- Qu'au niveau cantonal un plan d'assainissement prévoit la mise en conformité à l'OPB d'une grande partie du réseau routier.
- Que le plan directeur communal 2014 propose la réduction des nuisances sonores du bruit routier et de protéger la population exposées à celle-ci (chapitre 9).

**Souhaitant :**

- Améliorer le confort et la qualité de vie des habitants de la commune exposés au bruit des routes communales ;
- Donner un cadre plus calme et plus serein pour les promeneurs et les utilisateurs du réseau de notre commune.

**Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :**

- Mandater un bureau d'ingénieur spécialisé dans l'assainissement du bruit routier pour entreprendre une étude de trafic sur le réseau des routes communales et définir une stratégie d'assainissement comprenant :
  - *Une liste des routes communales devant être assainies avec un ordre de priorité en fonction du trafic de chacune d'entre-elle ;*
  - *Un mode d'intervention et le type d'assainissement à prévoir de cas en cas (enrobé phono-absorbant ou autre dispositif) ;*
  - *Un planning d'intervention et une projection des coûts.*
- Invite également le Conseil administratif à réaliser parallèlement une étude sur la vitesse et la sécurité sur le réseau routier communal.
- Tenir au courant la commission Routes et Infrastructures de l'évolution de cette étude.
- De prévoir une ligne au budget 2017 afin de couvrir les frais d'étude.

**La motion est acceptée par 17 oui et 3 abstentions.**



**Commune de Collonge-Bellerive  
Conseil municipal**

Motion : Pour l'étude d'un concept de gestion des déchets  
Auteur(s) : Conseil administratif  
Date de dépôt : 19 septembre 2016  
Séance du Conseil municipal : 27 septembre 2016  
Numéro : 16-04

**Constatant :**

- Que la population augmente, que la commune se densifie et que les enjeux de la gestion des déchets deviennent plus complexes.
- Que le règlement communal LC 16 911 du 20 novembre 2013 prévoit à son article 2 plusieurs objectifs :
  - *Veiller à l'efficacité de l'organisation de la gestion des déchets, à la protection de l'environnement, à l'économie de l'énergie et à la récupération des matières premières;*
  - *Promouvoir le tri sélectif des déchets en vue de leur recyclage et de leur valorisation ;*
  - *Prendre toutes les mesures utiles pour réduire à la source les quantités de déchets produits; Lutter contre le dépôt illicite de déchets, sur le domaine public et sur le domaine privé, par des mesures appropriées;*
  - *Prévoir des modes de transport et d'élimination des déchets respectueux de l'environnement, dans toute la mesure du possible;*
  - *Définir les emplacements des points de récupération et leur programme selon les besoins des différents secteurs du territoire communal;*
  - *Agir activement pour que les immeubles ainsi que les groupements de villas soient équipés de locaux à containers et de containers, et pour que lors de nouvelles constructions et des rénovations il soit prévu des emplacements extérieurs pour le tri sélectif, sur les biens –fonds privés;*
  - *Informier régulièrement les ménages, les commerces et entreprises de la commune en la matière.*
- Que les points de récupération actuels sont saturés.
- Que la construction d'habitations groupées se multiplie en zone 5 (villas).

Vu le plan cantonal de gestion des déchets 2014-2017 adopté par le Conseil d'Etat, le 25 mars 2015, et l'objectif prioritaire de valoriser 50% des déchets urbains d'ici fin 2017.

**Souhaitant :**

- Mettre en œuvre les objectifs du règlement communal de gestion des déchets LC 16 911;
- Anticiper les problématiques « déchets » liées au développement urbanistique de la commune.

**Le Conseil administratif invite le Conseil municipal à :**

- Etudier la problématique de la gestion des déchets et à déterminer une politique générale.
- Renvoyer ce dossier pour traitement à la commission Environnement et développement durable.

**La motion est acceptée par 19 oui et une abstention.**



*Handwritten signature in purple ink, appearing to read "E.H. Ruff".*